LA FÊTE

De la Médaille Miraculeuse



N décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, sanctionné par le Souverain-Pontife, a institué une fête spéciale sous le titre de Manifestation de l'Immaculée Vierge

de la Médaille miraculeuse.

On sait que c'est en France qu'a eu lieu cette manifestation. La Très Sainte-Vierge apparut à une jeune novice des Filles de la Charité, dans la chapelle de leur Maison-Mère de la rue du Bac, à Paris, en 1830, et elle lui ordonna de faire frapper la Médaille de l'Immaculée Conception telle qu'elle est aujourd'hui universellement répandue. Cette Médaille fut dès le début l'instrument de faveurs si nombreuses qu'on lui attribua la dénomination la Médaille miraculeuse.

Cette fête dont l'institution a été sollicitée par le Supérieur général des Filles de la Charité, a été accordée pour les deux familles religieuses de Saint-Vincent de Paul; mais il est dit dans l'office luimême qu'elle sera concédée à tous les diocèses et à toutes les communautés religieuses qui en feront la demande.

Elle est fixée au 27 novembre, anniversaire de la révélation de la Médaille miraculeuse.

Un indult accorde la faculté de dire la messe propre de la fête à tout prêtre qui célèbre le 27 novembre, dans une chapelle ou oratoire des Filles de la Charité (7 novembre 1894).

Une indulgence plénière est accordée à tous les fidèles qui, ce jour-la, visiteront une église des missionnaires de Saint-Vincent de Paul ou des Filles de la Charité (24 août 1894).

Voici les leçons de l'office où se trouvent exposés l'origine et l'objet de la nouvelle fête:

I. — « L'an 1830, comme l'attestent des documents authentiques, l'auguste Mère de Dieu daigna apparaître à une pieuse personne, nommée Catherine Labouré, de la communauté des Filles de la Charité fondée par saint Vincent de Paul. Elle lui donna l'ordre de pourvoir à ce qu'une Médaille fût frappée en l'honneur de son Immaculée-Conception; d'après la vision, la Médaille devait être ainsi gravée : d'un côté serait l'effigie de la Mère de Dieu, écrasant de son